



Monsieur Claude Wiseler
Président de la
Chambre des Député.e.s
Luxembourg

Luxembourg, le 5 juin 2025

Monsieur le Président,

Par la présente, je me permets de poser une question urgente à Monsieur le **Ministre des Sports** concernant **les critères de sélection des athlètes représentant le Luxembourg**.

Le débat actuel autour de la sélection en équipe nationale d'un joueur condamné pour des faits graves soulève des interrogations plus larges quant aux responsabilités éthiques des fédérations sportives, aux critères de sélection appliqués aux athlètes, aux valeurs que le sport de haut niveau véhicule auprès de la jeunesse et à l'image donnée par le Luxembourg sur la scène internationale.

Les fédérations sportives bénéficient de soutiens publics importants – tant financiers qu'institutionnels – pour remplir leur mission d'intérêt général, incluant la formation des jeunes, la promotion de la pratique sportive et la représentation nationale. L'indépendance garantie au mouvement sportif par la loi de 2005 implique également des responsabilités envers la société, comme une exemplarité à la fois individuelle et institutionnelle.

Dans ce contexte, je souhaite poser les questions suivantes à Monsieur le Ministre :

- 1. Des mécanismes existent-ils pour conditionner le soutien public des fédérations sportives à des engagements clairs en matière de prévention des violences, de promotion de l'égalité et du respect des droits humains ?**
- 2. Monsieur le Ministre estime-t-il que les critères de sélection en équipe nationale devraient intégrer, outre les compétences sportives, des éléments liés au respect des principes d'éthique et de citoyenneté ou à l'absence de condamnation pénale ?**
- 3. Existe-t-il des fédérations qui se sont donné des règles d'éthique par rapport à la nomination des athlètes ? Dans l'affirmative lesquelles et quel est leur contenu ? Une réflexion est-elle en cours sur l'élaboration d'un « code d'éthique sportive » à l'échelle nationale, qui pourrait guider tant les sélections que les politiques de formation des jeunes athlètes ?**
- 4. Monsieur le Ministre prévoit-il un échange avec les fédérations sportives, et plus particulièrement avec la Fédération luxembourgeoise de football (FLF), sur ce sujet?**

Veillez agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma très haute considération.

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'Joëlle Weltring', written in a cursive style.

Joëlle WELFRING
Députée